

**COMPTE-RENDU
DE LA
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019**

Date de convocation : 7 octobre 2019

Date d'affichage : 23 octobre 2019

Présents : Mmes Gaëlle FONTANA – Aliénor CHASSINE – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Michel de METZ – Maurice BOULOT – Philippe MARCHET – M. Bernard VINCENT

Absent excusé : Monsieur Xavier MOREAU

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2019
- Délibération : décision modificative n°1 écluses rue de Bacouël
- Délibération : décision modificative n°2 fonds de concours aménagement rue de Revelles
- Point travaux : délibération sur la convention de fonds de concours pour les travaux d'aménagement rue de Revelles.
- Questions diverses

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2019

Le procès-verbal est approuvé et signé à la majorité des présents.

■ II / Délibération : décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de financer en investissement notamment au chapitre 23 ; la mise en œuvre de l'écluse rue de Bacouël (mutualisation de moyens proposée par Amiens métropole).

La décision modificative sera établie comme suit :

La somme de 2 583.00 € sera prise du compte 21318 pour inscrire cette somme au compte 2313.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative.

■ III / Délibération : décision modificative n°2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de financer en investissement le fonds de concours pour les travaux d'aménagement rue de Revelles.

La décision modificative sera établie comme suit :

La somme de 14 000.00 € sera prise du compte 615231 pour inscrire cette somme au compte 2041512.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative.

■ IV / Points sur les travaux

- Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'aménagement rue de Revelles, une réunion préparatoire de chantier a lieu vendredi 18 octobre 2019 avec Amiens Métropole.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de fonds de concours entre Amiens Métropole et la commune de Creuse.

Amiens Métropole a programmé l'aménagement d'écluses sur la route de Revelles à Creuse, au financement duquel la Commune de Creuse, sollicitée, a souhaité participer en attribuant un fonds de concours d'un montant de 22 500 € (correspondant à 30 % des dépenses HT). La présente convention concerne les travaux de VRD et d'éclairage pour un montant total HT de 75 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'aménagement d'écluses rue de Revelles à Creuse et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours établie entre la commune et la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole pour ce projet avec une participation de la commune à hauteur de 30 % du montant HT soit 22 500 €.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que trois poteaux vont être changés Chemin de Clairry à compter du 30 octobre 2019. La chaussée sera rétrécie pendant la durée des travaux. La circulation sera maintenue.

- Ecluses provisoires rue Principale : Monsieur le Maire s'est entretenu avec les services d'Amiens Métropole quinze jours auparavant. Monsieur le Maire montre aux membres du conseil municipal les aménagements envisagés pour la rue Principale : type d'écluses retenues, emplacement des écluses, marquage de trois places de stationnement...

La durée de location des écluses est fixée à 6 semaines. Si l'aménagement a des retombées positives, il est envisagé un aménagement définitif d'écluses et mise en place d'un « gendarme couché ».

Les membres du conseil exposent leur souhait de mettre en place des stops notamment au carrefour du lotissement. La demande sera faite auprès du département car la route concernée (rue de Bacouël) dépend de ce service.

Une conseillère demande à ce que le passage de poids lourds de plus de 7.5 tonnes soit interdit dans la commune. Un courrier sera rédigé en ce sens et envoyé au Département.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance précédente, il avait été abordé un éventuel achat de radar pédagogique. Monsieur le Maire soumet cet achat au conseil qui **après en avoir délibéré approuve le devis de la Société Elan Cité d'un montant de 2 526.84 €**. Monsieur Maurice BOULOT se chargera de la mise en place et du suivi de ce radar.

■ V / Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la traceuse pour le terrain de football est arrivée à la mairie.

- Le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 6 décembre à 18 h 30. Le paiement des cartes cadeaux se fera par chèque du comité des fêtes. Une dotation supplémentaire sera versée pour rembourser cette avance au prochain budget.

Il est envisagé de remplacer le barnum cassé par un neuf et d'acheter un barnum plus léger (le modèle sera à définir par le comité des fêtes).

- Madame Gaëlle FONTANA fait part à l'assemblée délibérante d'un message de remerciement des élèves des classes de seconde du Lycée du Bâtiment qui ont pu profiter de la salle des fêtes de la commune pour se restaurer le midi.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que des camions citernes ont effectué des pleins d'eau en se raccordant au poteau à incendie de la rue de Bacouël, sans autorisation de la mairie et sans en avertir le Maire. Monsieur le Maire rappelle que cela est totalement interdit et qu'il ne faut pas hésiter à lui signaler toute intervention ou situation pouvant paraître anormale. Il a prévenu les services d'Amiens métropole par téléphone et par mail. Une procédure de régularisation (avec forte amende) sera entamée par les services de la Métropole.

- Monsieur Maurice BOULOT demande si des référents ont été nommés suite au dispositif participation citoyenne. Monsieur le Maire annonce que 6 référents ont souhaité y adhérer. Leurs coordonnées seront diffusées au cours d'une prochaine publication du journal communal.

Séance levée à 20h30